

**Renseignements importants à l'intention des fournisseurs
du Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI)
Nouveaux services de télémédecine et de télésurveillance
et autres services – Yukon**

Décembre 2014

Citoyenneté et Immigration Canada souhaite informer les fournisseurs que les services de télémédecine et de télésurveillance suivants seront ajoutés à la couverture de soins de santé du PFSI, à la couverture élargie de soins de santé, à la couverture santé publique et sécurité publique et à la couverture pour les personnes détenues en vertu de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* à compter du 1^{er} octobre 2014, de même qu'à la couverture de base du PFSI, à la couverture de base santé publique et sécurité publique et à la couverture pour les personnes détenues en vertu de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* à compter du 5 novembre 2014.

Remarque : Les critères d'admissibilité s'appliquent toujours. Pour en savoir davantage, consultez les tableaux des avantages du PFSI.

Services de télémédecine

Code d'avantages	Description
2600	Transmission ou examen de télémédecine : Pour tout trouble nécessitant une anamnèse et un examen partiels ou régionaux (le code d'avantages 2600 sera facturé lors de l'envoi d'une transmission de télémédecine ou d'une réponse à celle-ci).
2601	Transmission ou examen détaillé de télémédecine et réponse : Pour tout trouble médical nécessitant un examen exhaustif d'une vérification et d'une anamnèse détaillée. REMARQUE : Un examen exhaustif d'une vérification doit comprendre les plaintes, les antécédents médicaux passés et actuels, les antécédents familiaux pertinents, le bilan des fonctions, le diagnostic différentiel et le diagnostic provisoire. Le médecin devrait consacrer au moins 20 minutes à l'examen d'une transmission et à la réponse s'y rapportant.
2602	Consultation en télémédecine : Doit comprendre l'examen de l'anamnèse, des radiographies et des résultats obtenus en laboratoire, de même qu'un rapport écrit. Le médecin devrait consacrer au moins 30 minutes à l'examen d'une transmission et à la réponse s'y rapportant.
2603	Examen d'une consultation en dermatologie et réponse s'y rapportant.
2699	Lorsqu'un médecin doit consacrer un temps excessif à la prise en charge d'un problème clinique au moyen des modalités de la télémédecine, il peut utiliser le code d'avantages 2699 pour facturer le service dans sa demande de règlement. Celle-ci doit être accompagnée d'une brève explication.
0100	Visite (en cabinet ou à l'extérieur de celui-ci) : Pour tout trouble nécessitant une anamnèse et un examen partiels ou régionaux afin d'inclure une déclaration de décès et la surveillance médicale d'un enfant âgé d'un an ou moins.

Remarque : Toutes les demandes de règlement doivent être reçues par Croix Bleue Medavie dans les six mois suivant la date de prestation du service afin d'assurer leur admissibilité au paiement.

Si vous avez des questions ou des préoccupations ou avez besoin de plus amples renseignements au sujet du PFSI ou de Croix Bleue Medavie, veuillez communiquer avec le Centre d'information à la clientèle au 1-888-614-1880 ou nous joindre par courriel à CIC_Inquiry@medavie.bluecross.ca. Vous pouvez également accéder au site Web de Croix Bleue Medavie au <https://fournisseur.medavie.croixbleue.ca> pour consulter les guides, les bulletins et d'autres renseignements importants au sujet du PFSI.